



Propriétaire dans le jardin sans permission

Par **brisol**, le **15/09/2009** à **10:26**

Bonjour,j'habite une maison, loue,au rdc et le propriétaire au premier étage, la partie de la maison au tours de la maison est sur mon bail comme de mon droit.
le propriétaire a coupée en cerisier sans mon accorde, il n'est derangé pas les voisins.
samedi dernier il est rentrée est coupe la haie a un mètre e demis,sans demander mon avis.sans même dire bonjour.
merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **15/09/2009** à **11:47**

Bonjour,

Il vous faut distinguer la jouissance (usage et petit entretien : tonte de pelouse) et l'entretien plus important (taille des arbres, haies, etc.). Si, par bail, vous avez la jouissance locative de ce jardin, vous n'en avez sûrement pas l'entretien qui incombe au propriétaire, tel que l'élagage des arbres. Oui, votre propriétaire a le droit. Bien entendu, la bienséance aurait voulu qu'il vous en informe au préalable.